



Rapport d'activités 2023

Service d'accompagnement Emergence

ASBL Chapelle de Bourgogne



Remerciements

L'équipe « Emergence » de la Chapelle de Bourgogne tient tout d'abord à remercier tous les membres Conseil d'Administration, Monsieur Philippe Defossez, le Directeur général ainsi que Madame Lootens, la Directrice adjointe, pour leur soutien constant au service d'accompagnement. Ils ont maintenu leur confiance et ont pu nous donner aides et conseils.

Notre reconnaissance s'adresse aussi à toutes les personnes travaillant au sein de la Chapelle de Bourgogne notamment les équipes psycho-sociales et l'équipe des Jeunes Adultes avec qui nous avons collaboré sur certains dossiers.

Nous remercions nos envoyeur.se.s qui renouvellent à chaque nouvelle demande d'accompagnement leur confiance dans la qualité de nos interventions. Nous remercions les familles, les adolescent.e.s, les jeunes adultes et les enfants sans qui le service n'aurait pas de sens. Ils nous poussent sans cesse à nous ajuster, à réfléchir sur le sens de nos actions.

Nous adressons encore notre profonde gratitude aux personnes de contact de notre organisme subsidiant PHARE pour leur bienveillance, leur soutien. Elles se sont toujours montrées accueillantes pour répondre rapidement à toutes nos questions et nous signaler nos erreurs.

Comme Directrice du service, je remercie amicalement chaque membre de l'équipe pour leur constante motivation, leur disponibilité, leurs réflexions, leurs compétences chaleureuses et singulières qu'ils mettent au service de leurs collègues et des personnes accompagnées.

Table des matières

| | |
|---|--------|
| I. Présentation générale du service | - 5 - |
| II. Présentation des activités menées en 2023 | - 9 - |
| 1. Personnes bénéficiant d'un accompagnement et tableaux comparatifs des interventions menées en 2022 et 2023..... | - 9 - |
| 2. Missions de base | - 10 - |
| III. Nombre total des interventions définies à l'article 26 pour les missions visées aux articles 3 et 4 | - 13 - |
| IV. Evaluation de la mise en œuvre du projet de service visé à l'article 16 et réflexions diverses | - 13 - |
| 1. Difficultés face aux demandes de situations émanant du service de protection de la jeunesse et du Tribunal d'Aide à la Jeunesse..... | - 13 - |
| 2. Accompagnement plurisectoriel des jeunes adultes | 14 |
| 3. Importance de la continuité de la supervision d'équipe | 16 |
| 4. Début du nouveau cycle de l'évaluation interne..... | 17 |
| V. Faits marquants du service Emergence en 2023..... | 17 |
| 1. Finalisation du site internet Emergence | 17 |
| 2. Partenariat avec un Service Résidentiel Général (AAJ) | 18 |
| 3. Découverte du milieu carcéral..... | 19 |
| 4. Continuité de la supervision | 19 |
| 5. Participation spectacle de danse AAJ | 20 |
| VI. Modalités de mise en œuvre du travail en réseau conformément aux dispositions de l'article 71, 5° du décret | 21 |
| 1. Tableau récapitulatif du travail en réseau en fonction des situations accompagnées en 2023 | 21 |
| 2. Analyse des données du tableau | 22 |
| VII. Moyens mis en œuvre pour favoriser la participation et l'inclusion des personnes handicapées..... | 25 |
| 1. Au départ de la philosophie du service | 25 |
| 2. Concrètement | 26 |
| A. Importance de l'accueil et modalités de départ | 26 |
| B. Flexibilité et accompagnement « à la carte »..... | 26 |
| C. Rédaction du PIP | 27 |
| D. Evaluation du PIP et modification..... | 27 |
| 3. Utilisation de l'évaluation externe du service Emergence | 28 |

| | |
|---|----|
| VIII. Données globalisées relatives aux personnes occupées et changements intervenus pendant l'année | 29 |
| 1. Composition de l'équipe en janvier 2023 | 29 |
| 2. Compléments d'information | 29 |
| IX. Projet d'évaluation interne - Modalités et résultats de l'évaluation interne visée à l'article 102 du décret | 30 |
| 1. Choix et motivation d'un thème d'évaluation | 30 |
| A. Titre de l'évaluation | 30 |
| B. Constats, analyses, réflexions et besoin d'amélioration | 30 |
| 2. Développement des thèmes d'évaluation et prise en compte des critères d'évaluation du décret inclusion | 34 |
| 3. Méthodologie d'évaluation | 36 |
| 4. Pilotage de l'évaluation | 37 |
| X. Perspectives d'évolution du service, en termes d'activités et d'organisation | 38 |

I. Présentation générale du service

Dénomination de l'association



Service d'accompagnement Emergence ASBL Chapelle de Bourgogne

Adresse (siège social) : Dieweg 73 -1180 Uccle

Siège d'activité : rue Gatti de Gamond 26 -1180 Uccle

Tél. : 02/373.50.62 – 0496/87.43.39

E-mail : emergence.chapbg@gmail.com

Site internet : <https://www.service-emergence.be/>

Personne de contact : Mathilde AIT ISSAD – Responsable de la gestion journalière

Tél. : 0489/63.46.23

E-mail : emergence.chapbg@gmail.com

❖ Objet social, finalité (selon vos statuts), philosophie générale du projet de service

Le service Emergence est un service de **Catégorie 1 sans mission complémentaire agréé pour les missions 2 et 3.**

Selon l'article 4 des statuts de l'ASBL Chapelle de Bourgogne, « *L'association a pour but de venir en aide aux jeunes en difficulté. Son but se réalisera soit par la gestion d'un ou de plusieurs établissements d'hébergement, soit sous toutes autres formes d'accompagnement ou d'aide. Elle peut accomplir tout acte qui, directement ou indirectement, permet la réalisation de ce but. Elle peut posséder tout bien nécessaire à la réalisation de ce but. Elle peut s'intéresser directement ou indirectement à tout autre organisme ou association poursuivant un but similaire* ».

Au départ, l'idée de création d'un service d'accompagnement au sein du centre d'hébergement de la Chapelle de Bourgogne est née du constat d'un manque de moyens pour assurer le suivi de jeunes ayant eu un parcours institutionnel.

En effet, les centres d'hébergement bruxellois ont la possibilité de proposer deux fois six semaines d'accompagnement ambulatoire lorsque le jeune a quitté l'espace institutionnel. Rapidement, il est observé que le temps octroyé est trop court et que les difficultés relationnelles réapparaissent plus tard. Afin d'éviter un nouveau placement, germe l'idée d'un service qui pourrait assurer cette continuité et permettre aux jeunes et à leur famille de consolider leurs compétences et d'apprendre à mieux vivre ensemble. Finalement, la proposition initiale d'offrir un accompagnement post-placement s'élargit. Les missions s'étendront à l'accompagnement en vue d'un potentiel placement ou tout simplement une guidance ambulatoire éducative et sociale. Dès lors, les contours du service d'accompagnement Emergence se dessinent plus concrètement autour de certaines valeurs.

Le service d'accompagnement vise l'autonomie, le développement ainsi que « l'inclusion sociale » des jeunes (enfants – adolescents - jeunes adultes) souffrant de troubles du comportement et/ou de troubles du lien. Par « inclusion sociale », nous considérons le processus de développement du bénéficiaire en interaction avec ses sous-systèmes à la fois dans une position d'appartenance et de différenciation.

Le service promeut des valeurs d'ouverture, d'acceptation de la personne dans sa globalité, d'écoute, de bienveillance et d'égalité. Le service Emergence s'engage à laisser à la personne accompagnée la possibilité de construire sa propre place sans lui en assigner une d'office. En effet, le service croit fondamentalement que chaque personne et chaque système familial possèdent leurs propres compétences. Ainsi, le service peut permettre la mise en lumière et l'exploration de ces aptitudes pour qu'à terme, les personnes puissent les utiliser de manière autonome dans la résolution de leurs difficultés. Le service Emergence inscrit son intervention dans le respect du rythme de chacun.e et dans la rencontre de plusieurs subjectivités. Cette rencontre permet alors d'amener des pistes de réflexion et de possibles solutions.

Enfin, le service Emergence est construit autour d'une idéologie d'engagement visant l'élaboration réciproque d'une société plus juste.

❖ Public cible

Le Service s'adresse à des enfants, **adolescent.e.s, jeunes adultes et adultes sans critère de genre, souffrant d'un handicap comportemental, mental, relationnel et social. Iels ont des structures de personnalité de type névrotique, prépsychotique, « border-line », souffrant de troubles développementaux, de troubles du lien, de la structuration interne, les « handicapant » provisoirement ou définitivement dans le processus de socialisation et d'intégration dans la société.** Leurs troubles résultent de carences affectives, de maltraitements émotionnelles, physiques ou sexuelles, d'absence de structuration éducative, de ruptures répétées, de dysfonctionnements de la communication intrafamiliale ou de facteurs endogènes. Leurs difficultés s'accompagnent généralement de difficultés d'apprentissage liées à une mauvaise structuration de leur monde interne, à des troubles instrumentaux perceptifs, psychomoteurs et de langage. Ces jeunes doivent être scolarisables, capables de verbalisation et aptes à la mentalisation grâce à des aptitudes intellectuelles suffisantes.

❖ Missions de base

Les missions de base relatives au décret qui concerne le service Emergence sont :

- **Mission 2 « l'accompagnement pour les enfants et les jeunes visés à l'article 37 du décret : il concerne les enfants et les jeunes d'un âge de 2 ans 1/2 à 23 ans ».**
- **Mission 3 « l'accompagnement pour les adultes visés à l'article 38 du décret : il concerne les personnes à partir de 16 ans ».**

Ces missions sont mises en œuvre au travers d'une aide individualisée visant la concrétisation et la co-construction d'un projet de vie. Cela se traduit par l'accompagnement dans des démarches spécifiques afin de maintenir et de développer l'autonomie globale de la personne.

A travers différents accompagnements, le service a pour mission d'apporter une guidance éducative / sociale / psychologique à des personnes souffrant d'un « handicap relationnel et social », ainsi qu'à leur famille et à leurs réseaux sociaux et scolaires.

Les diverses interventions visent à développer les ressources propres des personnes, de leur famille et des réseaux.

Depuis sa création le service Emergence a développé des missions diverses et variées. Le service est parfois sollicité seulement pour travailler sur la dynamique familiale. D'autres fois, le service est confronté à des familles aux multiples difficultés qui

nécessitent un accompagnement plus lourd. Dès lors, les missions se dessinent autour des différentes sphères du jeune : éducative, scolaire, formation, administrative, soutien, etc.

Pour réaliser ces missions, le service propose un accompagnement via des entretiens sur la gestion de ces troubles comportementaux et relationnels dans l'ensemble des milieux de vie et plus particulièrement dans les interactions de ceux-ci au niveau de la dynamique familiale. Le service Emergence est également amené à se déplacer dans les différents lieux d'évolution du jeune comme l'école, le CPAS, les communes, etc.

❖ Les offres du service Emergence

Plusieurs types d'accompagnements sont proposés :

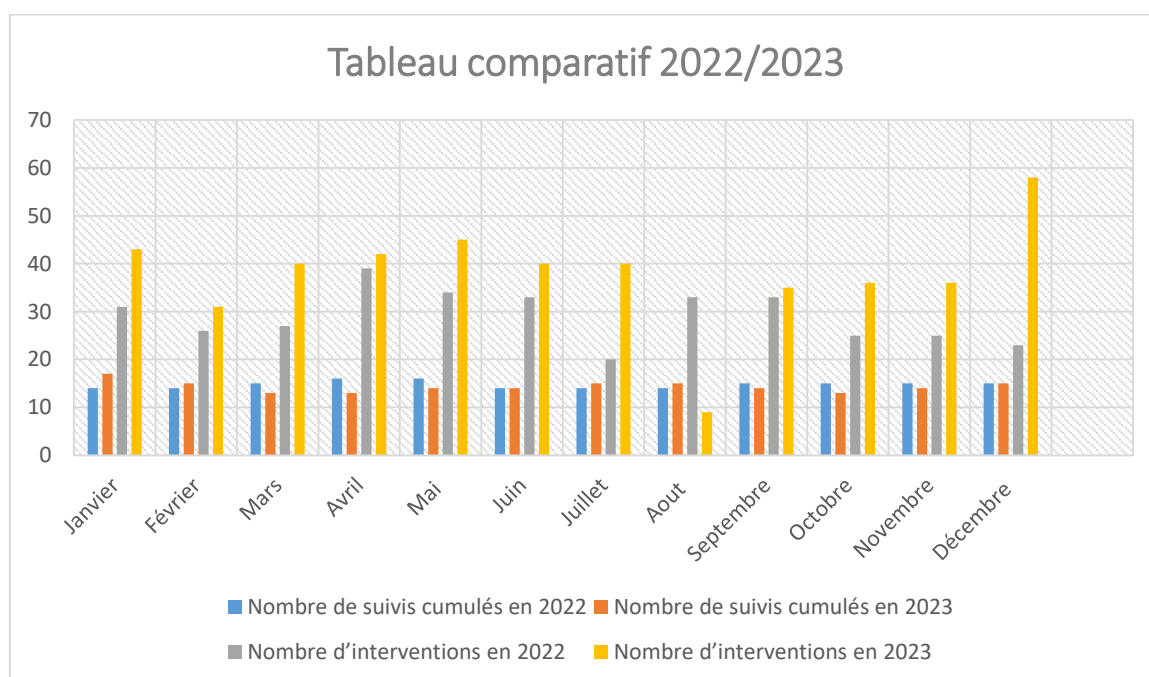
- des suivis en famille de jeunes en attente d'un (éventuel) hébergement dans un Centre d'hébergement ;
- des suivis en famille (à partir de 2 ans 1/2) après un hébergement dans un CH/SRJ (Chapelle de Bourgogne ou autre) ;
- des suivis en famille ou dans le milieu de vie de jeunes (garçons ou filles à partir de 2 ans 1/2) en dehors d'une demande « pré », « post » hébergement ;
- des suivis extérieurs de mise en autonomie (en kot) à partir de 17 ans ;
- des suivis d'adultes présentant des difficultés psycho-sociales.

Le service offre à la personne accompagnée la possibilité de construire avec les intervenants un accompagnement « sur mesure » prenant en considération le rythme de la personne et ses priorités. Le service se laisse la possibilité de changer les objectifs de l'accompagnement en accord avec la personne afin d'être au plus près de ses aspirations et besoins.

II. Présentation des activités menées en 2023

1. Personnes bénéficiant d'un accompagnement et tableaux comparatifs des interventions menées en 2022 et 2023

| Année | Nombre de suivis cumulés en 2022 | Nombre d'interventions en 2022 | Nombre de suivis cumulés en 2023 | Nombre d'interventions en 2023 |
|--------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|--|
| Janvier | 14 | 31 | 17 | 43 |
| Février | 14 | 26 | 15 | 31 |
| Mars | 15 | 27 | 13 | 40 |
| Avril | 16 | 39 | 13 | 42 |
| Mai | 16 | 34 | 14 | 45 |
| Juin | 14 | 33 | 14 | 40 |
| Juillet | 14 | 20 | 15 | 40 |
| Août | 14 | 33 | 15 | 9 |
| Septembre | 15 | 33 | 14 | 35 |
| Octobre | 15 | 25 | 13 | 36 |
| Novembre | 15 | 25 | 14 | 36 |
| Décembre | 15 | 23 | 15 | 58 |
| Total | Moyenne : 15 dossiers par mois | Moyenne : 30 interventions par mois | Moyenne : 14 dossiers par mois | Moyenne : 38 interventions par mois |



Pour l'année 2023, **20 personnes** ont bénéficié d'un accompagnement de la part du service Emergence **comme en 2022**. Nous observons une régularité du nombre de dossiers ouverts sur une année. De manière générale, depuis quelques années, le service Emergence installe une constance dans le nombre de dossiers ouverts (entre 19 et 20 dossiers par an).

Par ailleurs, nous remarquons que nos interventions restent assez importantes avec une moyenne de **38 interventions** par mois pour une moyenne **de 14 dossiers ouverts** par mois. Nous notons donc une augmentation significative du nombre d'interventions tant en début d'année qu'en fin d'année. Par ailleurs, le nombre moyen de dossiers ne change pas particulièrement.

Nous remarquons une constance dans les interventions qui varient entre 40 et 30 par mois. Cela s'explique par un rythme d'intervention globalement continu à hauteur de deux rencontres par mois en moyenne. Nous remarquons cependant cette année, une hausse significative des interventions. Cela correspond aux suivis jeunes adultes ouverts qui ont été particulièrement intenses avec une multiplication des démarches mais aussi une « lourdeur » nécessitant la présence de deux intervenant.e.s.

Cette année, chaque mois a été assez intense en terme d'interventions avec un pic au mois de mai et au mois de décembre. En mai, nous avons dû intervenir fréquemment pour plusieurs situations devenant particulièrement chaotiques. En décembre, nous avons dû nous déplacer de nombreuses fois à la prison de Haren pour rencontrer un jeune que nous accompagnons depuis de nombreuses années. Cela a fait « exploser » les interventions. Par ailleurs, comme chaque année, le mois d'août est toujours très pauvre en terme d'interventions.

2. Missions de base

❖ Présentation globale du public bénéficiaire en 2023

Pour l'année 2023, nous observons que :

- 12 jeunes accompagnés étaient de genre masculin et 8 étaient de genre féminin.
- ❖ Comme pour l'année 2022, nous accompagnons plus de jeunes de genre masculin.
- 13 suivis concernent des jeunes mineurs et 7 suivis des majeurs.

- ❖ Comme pour l'année 2022, les demandes correspondent plus à des accompagnements familiaux et donc à des jeunes mineurs. Par ailleurs, le service a eu quelques demandes supplémentaires pour les jeunes majeurs.
- 4 des suivis ont une inscription à Phare et 16 ne sont pas inscrits à Phare mais rentrent dans les conditions. Le service continue d'inviter les enfants/jeunes/familles à effectuer les démarches de reconnaissance de handicap. Cependant les personnes accompagnées ne font que très rarement ces démarches ne souhaitant pas être catégorisées « *handicapées* » aux yeux de la société.

❖ Nature des demandes et domaines d'accompagnement

Pour rappel, nous n'avons pas de mission complémentaire. Par conséquent, dans nos missions de base d'accompagnement nous avons délimité quelques domaines.

- **Les suivis en famille** : 14 suivis représentent un soutien à la parentalité notamment au travers d'un accompagnement autour de la dynamique familiale mais également en lien avec le réseau.
- **Les suivis de « mise en autonomie »** : 6 suivis correspondent à un accompagnement à l'autonomie prenant différentes formes : recherche de logement, démarches scolaires, sociales et administratives mais également de soutien.
- **Les suivis d'adulte en difficulté psycho-sociale** : 2 suivis correspondent à un accompagnement psycho-social mais un des suivis a pris fin en 2023, notamment au regard des difficultés trop importantes en terme de santé mentale.

Au sein de ces deux items se rajoutent des demandes plus spécifiques mais pour la majorité des accompagnements la nature de la demande est multiple et concerne différents besoins. Le service se laisse la possibilité de jongler entre ces demandes pour répondre au mieux aux actualités des jeunes et des familles.

Concernant les suivis en famille, nous avons accompagné 13 familles/jeunes. Le travail s'axe alors plus principalement autour de la dynamique familiale et des tensions inhérentes à la famille. A cela se rajoutent souvent d'autres démarches extérieures plus concrètes telles que la régularisation administrative, la recherche de loisirs, la construction d'un réseau associatif. Nous observons que de nombreux dossiers sont ouverts depuis plusieurs années permettant un travail plus intense et continu. Nous remarquons, depuis fin 2021, une augmentation des demandes de suivis plus familiaux sans forcément de demande de travail en réseau. En 2023, nous remarquons que ces

suivis ouverts en 2022 sont toujours ouverts en 2023. La demande reste plus centrée sur la dynamique familiale.

Concernant les suivis de « mise en autonomie », nous avons accompagné 6 jeunes adultes dans différentes démarches contre 5 en 2022. Nous allons dans le même sens que les années précédentes : certains des suivis sont des suivis de longue durée parfois depuis la création du service. Nous intervenons auprès du jeune notamment autour de démarches concrètes (recherche de logement, contact avec les administrations). Au regard du constat fait l'année dernière concernant le besoin de ces jeunes d'avoir un espace de discussion, nous continuons à leur proposer des moments de rencontre moins formalisés autour de démarches concrètes. Cette année nous avons rencontré une multitude de profils de jeunes différents. Certains sont particulièrement peu outillés face à la société alors que d'autres font preuve d'une grande autonomie dans la construction de leur parcours. D'ailleurs, les jeunes présentant plus d'habiletés en termes d'autonomie ne demandent pas d'accompagnement très long. Nous restons en questionnement face aux raisons qui expliquent cet écart parfois abyssal.

Concernant les suivis d'adultes en souffrance psychique : nous avons accompagné deux femmes ayant des difficultés psycho-sociales mais surtout en grande souffrance psychique. Ces suivis ont pour objectif de cheminer et de naviguer avec les personnes tout en proposant un soutien à la parentalité.

❖ Fin des accompagnements

L'année 2023 a été marquée par la fin de **5 accompagnements**, principalement axés sur le soutien à la parentalité. Nous expliquons ces arrêts comme une volonté des familles de se décaler d'une prise en charge extérieure ou d'avoir construit d'autres réseaux. Pour certains des suivis, notre service n'était plus suffisant. Un des suivis a pris fin après 8 ans d'accompagnement d'un commun accord car les demandes étaient de moins en moins présentes ainsi que les rencontres.

III. Nombre total des interventions définies à l'article 26 pour les missions visées aux articles 3 et 4

Le service Emergence a comptabilisé **455 interventions** pour l'année 2023 contre 349 pour l'année 2022. Ces interventions concernent les 20 suivis accompagnés pendant l'année 2023 comme en 2022.

Comparativement aux années précédentes, le nombre d'intervention a augmenté significativement en 2023 puisque nous avons recensé 106 interventions supplémentaires malgré le fait que le nombre de dossiers soit resté le même qu'en 2022. Nous expliquons cette augmentation par l'accompagnement de 3 jeunes adultes en situation de grande vulnérabilité. Par conséquent, ces suivis ont nécessité des interventions plus fréquentes et plus longues ainsi qu'une présence permanente de deux intervenant.es pour chaque intervention. Nous reviendrons sur ces accompagnements dans la suite du rapport d'activité.

IV. Evaluation de la mise en œuvre du projet de service visé à l'article 16 et réflexions diverses

1. Difficultés face aux demandes de situations émanant du service de protection de la jeunesse et du Tribunal d'Aide à la Jeunesse

Cette année 2023 a été marquée par plusieurs demandes d'accompagnement de situations mandatées par le Tribunal de la Jeunesse. Les envoyeurs étaient les centres d'hébergement dans lesquels étaient accueillis les jeunes. Les jeunes étaient inscrits dans un projet de retour en famille après un placement plus ou moins long et les centres d'hébergement recherchaient des services ambulatoires permettant de continuer « d'encadrer » ces retours.

Nous avons beaucoup échangé en équipe car chaque situation présentée était particulièrement fragile en terme de retour en famille pour des jeunes encore vulnérables. Nous avons été confrontés à des demandes qui nécessitaient, à notre sens, un suivi plus

cadre et fréquent que ce qu'un service non mandaté de catégorie 1 peut offrir.

Nous avons rencontré une famille et un jeune de 12 ans qui après 2 ans de placement était de retour chez sa mère. Rapidement, nous avons eu le sentiment que la situation familiale était assez précaire et avons pris la décision de nous retirer de cet accompagnement de crainte de ne pas « protéger » l'enfant si la famille devenait trop dysfonctionnante. Nous restons convaincu.es que lorsqu'il y a des retours en famille pour des familles suivies par le Tribunal de la Jeunesse, il est indispensable de mandater un service pour accompagner les difficultés mais aussi occuper la fonction de contrôle social afin de protéger le jeune et le

système familial. Or les SASE (Service d'Accompagnement Socio-Educatif) sont débordés et ont des listes d'attente très importante.

Par le passé, nous avons déjà accompagné des jeunes qui dépendaient du Tribunal de la Jeunesse et en faisant le bilan, nous nous sommes rendu.e.s compte que la configuration de notre service amenait à chaque fois des limites dans l'accompagnement. Ces suivis se sont souvent arrêtés parce que les personnes ne souhaitaient plus notre présence parce que nous étions inquiets de la protection du jeune et que nous pensions que notre service n'était clairement pas suffisant au regard de la lourdeur de la situation.

C'est pourquoi, cette année, nous avons pris la décision de ne pas accompagner des retours en famille directement lorsque le jeune quitte l'établissement d'hébergement et que l'équipe a le

sentiment (souvent objectivable au regard du parcours du jeune et de sa famille) que la situation est trop fragile. Par ailleurs, nous proposons une collaboration avec les SASE afin de prendre le relai lorsque la situation familiale se stabilise.

Cependant, nous continuons de cheminer sur la possibilité de proposer également des accompagnements mandatés. Le décret du 17 janvier 2014 et de l'arrêté relatif aux services d'accompagnement reste assez flexible quant à la possibilité de proposer des interventions mandatées. Ainsi, il nous semble probable qu'à un moment nous nous rapprochions du SAJ et du TJ pour proposer nos services. Lorsque ce sera le cas, il semble indispensable d'en faire le bilan afin d'évaluer l'efficacité du fonctionnement du service dans ce genre de suivis.

2. Accompagnement plurisectoriel des jeunes adultes

Cette année encore l'accompagnement des jeunes adultes a été particulièrement intense et bouleversant. Depuis quelques années, nous sommes confronté.e.s aux difficultés multiples des jeunes adultes que nous

rencontrons. Nous avons d'ailleurs décidé d'en faire la thématique de la 2ème évaluation interne. Cette année 2023 a été encore plus complexe dans les accompagnements.

❖ La dure réalité de la majorité : comment soutenir le passage de la majorité

Nous avons tout d'abord commencé un accompagnement avec une jeune fille atteignant sa majorité et donc la fin de son placement en SRG où elle a passé toute sa minorité, jeune fille « rêvant »

de revenir chez une mère déchue et nocive. Evidemment, ce projet n'a pas pu se concrétiser. Cette jeune fille a donc dû construire sa future étape de vie avec douleur et désillusion de ne pas

concrétiser cette idée tant fantasmer de vivre enfin en famille. Nous nous sommes rendue.es compte, au fil des rencontres, à quel point elle éprouvait des difficultés à prendre des décisions par elle-même et donc à quel point elle était dans une position de dépendance. S'en est suivi de nombreuses démarches de logement, administratives, scolaires afin de lui permettre de « mettre de l'ordre » dans ses idées. Nous

continuons de naviguer avec elle au fil de ces découvertes également et dans une idée d'enveloppement. Cette situation continue de nous questionner sur l'accompagnement à la transition de ces jeunes ayant passé toute leur minorité en institution et de comment les établissements d'hébergement peuvent, au travers de leur structure, amener de la dépendance chez les jeunes plus que des habilités d'autonomie.

❖ Le passage à l'acte : comment soutenir en prison

Cette année 2023 a été également marquée par un évènement bouleversant puisqu'un jeune que le service accompagne depuis de nombreuses années a été incarcéré à la prison de Haren juste avant ses 25 ans. Nous avons donc été immergé.es dans le monde carcéral et sa violence au travers de cette incarcération. Il n'a pas été simple d'avoir les autorisations pour lui rendre visite et maintenir le lien avec lui. Ce jeune déjà assez marginal, vulnérable et en errance depuis de nombreuses années a été confronté à la réalité carcérale, justifiée au regard de l'acte posé, mais néanmoins complexe à vivre. Après avoir enfin eu une autorisation, nous lui avons rendu visite fréquemment afin de maintenir le lien et continuer de l'humaniser. Le maintien

de ces rencontres n'a pas toujours été aisé dans le sens où ce jeune a une

structure de personnalité très particulière poussant parfois les intervenant.es au rejet. De plus, ses discours très provocateurs et insultants ont parfois été complexes à accepter et à entendre. Cependant, toute la fin d'année 2023 a été rythmée par les visites à la prison de Haren. A notre sens, les missions d'accompagnement, de soutien et de considération ont eu encore plus de sens pour le jeune. Cela nous a également permis de découvrir un milieu méconnu jusque-là et nous avons pu contacter différents services apportant de l'aide aux détenu.e.s ou ancienn.e.s détenu.e.s.

❖ La souffrance psychique : comment accompagner la pulsion de mort

Cette année 2023 a été également été marquée par la rencontre avec une jeune fille dans une souffrance extrême. Jeune femme, mineure lorsque nous la

rencontrons pour la première fois, elle exprime un mal être tellement profond, qu'il est parfois difficile de trouver une pulsion de vie. Jeune femme, placée,

déplacée, replacée, ayant connu la majorité des hôpitaux psychiatriques bruxellois, en décrochage scolaire depuis ses 12 ans, des tentatives de suicide.

L'envoyeur est un service qui l'accompagne depuis de nombreuses années mais qui arrive en fin de mandat. La jeune fille est finalement peu preneuse mais signe quand même une convention. Très vite, au fil de nos échanges, elle nous confie subir des attouchements de la part de son père chez qui elle vit. Elle nous dit avoir déjà dénoncé ses actes mais qu'il n'y a jamais eu de changement ou de protection de la part de la Justice.

L'équipe est très vite bouleversée et mise à mal ne sachant quoi faire pour lui apporter du soutien et de la considération. Nous entamons donc des démarches auprès de son avocat, de la justice, de la police afin que cette parole soit entendue. Nous décidons également de ne plus communiquer avec sa mère qui protégerait ces agissements. Malgré toutes ces démarches, la jeune fille reste au domicile familial, comme un

élastique qui se tend mais revient toujours au point d'origine. Pourtant, des perspectives rapides sont trouvées pour qu'elle quitte la maison. Mais elle résiste, inconsciemment évidemment, évite les rencontres, tombe malade lorsqu'il y a des rdv. Et nous nous rendons compte de la complexité vécue par les autres services partagés entre l'envie de l'extirper de ce milieu violent et sa résistance. Elle ne semble pouvoir exister qu'au travers de discours sensationnalistes qui amènent parfois un doute autour de ses propos. Toutes l'année 2023, est ponctuée de visites près de chez ses parents ou dans les hôpitaux après des TS où elle ne reste jamais très longtemps. Nous questionnons beaucoup nos pratiques et comment accompagner une jeune aussi « abîmée ». Nous continuons de naviguer avec elle, tout en nous questionnant sur la place qu'elle pourrait trouver dans ce monde, tant la pulsion de mort l'habite. Nous avons eu parfois l'impression, et en toute humilité, d'amener un peu de pulsion de vie, mais plus les mois passent, plus nous craignons que cela ne suffise pas.

3. Importance de la continuité de la supervision d'équipe

L'année 2023 a été marquée par le maintien de notre collaboration avec Marie-Claude LACROIX lors de supervisions. Cette supervision a lieu une fois par mois environ. Ces moments sont indispensables pour continuer d'être une « équipe réfléchissante » et continuer de « penser notre pratique » en triangulant avec une professionnelle

extérieure. La mise en place d'une supervision peut être considérée comme une valeur fondatrice du service. Lors de ces rencontres nous avons pu aborder des aspects plus cliniques mais également institutionnels. Nous avons continué d'aborder le fonctionnement institutionnel du service et notamment la fonction de Direction afin de la

clarifier. Nous avons pu également mettre en lumière le cadre souple du service qui permet à la fois une liberté réflexive complète mais aussi quelques dérives au niveau du cadre légal (certificat médical, congés, etc). Cela nous a permis de nous réajuster.

Même si nous pensons que nous aurions été capables d'avoir ces échanges, la superviseuse a permis de

triangler les propos, de les rendre plus explicites et de questionner nos croyances. Cela montre, de nouveau, l'importance de ces moments qui nous obligent à prendre ce temps d'explicitation de nos fonctionnements afin de les améliorer. Cette supervision continue clairement de nous permettre d'évaluer la mise en œuvre du projet de service.

4. Début du nouveau cycle de l'évaluation interne

Nous avons débuté le nouveau cycle d'évaluation interne. Comme vous pouvez le lire, la question de l'accompagnement des jeunes adultes reste particulièrement dense et intense. C'est pourquoi, nous avons décidé de nous axer sur cette thématique. En effet, la catégorie jeunes adultes nous interroge depuis de nombreuses années notamment autour de la dégradation de leur situation mais également de la pénurie des services qui encadrent cette tranche d'âge. Afin d'évaluer la mise en œuvre de notre projet de service, il nous

paraissait indispensable de nous arrêter sur ces accompagnements qui sont centraux dans le fonctionnement du service Emergence. Au travers de ce choix, nous nous rendons également compte que cette problématique suscite de l'intérêt chez tous les membres de l'équipe. Nous espérons que ce cycle d'évaluation interne permettra d'ajuster nos pratiques et de continuer de les rendre novatrices et originales.

V. Faits marquants du service Emergence en 2023

1. Finalisation du site internet Emergence

Début 2023, le site internet était effectif en ligne. Nous avons également réalisé de nouveaux folder et de nouvelles cartes de visite. Nous en avons informé l'administration. La mise en ligne du site

a permis une plus grande visibilité du service. Nous en avons également profité pour refaire « la publicité » du service. D'ailleurs, suite à cela, nous avons eu plus de demandes d'admission.

2. Partenariat avec un Service Résidentiel Général (AAJ)

Début d'année 2023, nous avons entrepris un partenariat à la demande du SRG Copain Park afin d'accompagner une jeune fille de 17 ans qui allait quitter l'établissement à sa majorité. Cette réflexion en amont a permis de construire et de consolider les possibilités pour la jeune fille. Nous avons eu de nombreuses rencontres autour de cette jeune fille, avec elle mais également sans elle, afin de réfléchir ensemble à comment l'accompagner au mieux. Nous avons été évidemment confrontés à des fonctionnements structurels différents et avons pu percevoir assez rapidement les différences entre un accompagnement ambulatoire et une prise en charge résidentielle. En effet, notre service accorde beaucoup de place à la création de la relation, à naviguer avec le jeune, à entendre sa parole et la soutenir, à ne pas avoir trop d'attentes également, « à faire avec » ce qu'est le jeune. Dans le résidentiel, les contraintes institutionnelles ne sont pas les mêmes. Les jeunes vivent déjà dans un collectif et les règles communautaires doivent être respectées, il y a plus de rigidité, d'objectif, d'épuisement au travail aussi. Nous avons parfois eu l'impression de ne pas danser au même rythme. Cependant, finalement cette collaboration entre un service plus flexible et un établissement

plus hiérarchisé a permis à la jeune de fille de trouver des espaces sécurisant pour quitter le SRG de manière plutôt apaisée.

A la fin de son placement, nous avons donc pris le relai comme service de référence permettant à cette jeune fille de se sentir contenue dans toutes les démarches et décisions à prendre.

En parallèle, nous sortons vraiment enrichi.es de ce partenariat mais également convaincu.es de l'importance d'une anticipation de la part des établissements d'hébergement de proposer aux jeunes bientôt sortants, un accompagnement par un service extérieur. La caractère non mandaté d'Emergence, a selon nous, permis également un processus d'affiliation de la jeune au service.

Courant de l'année 2024, nous envisageons une rencontre « bilan » afin de réfléchir ensemble aux balises de futures collaborations entre ambulatoire et résidentiel afin de gommer de plus en plus les frontières qui nous séparent.

3. Découverte du milieu carcéral

En octobre 2023, nous avons appris l'incarcération d'un jeune que nous accompagnons depuis des années à la prison de Haren. Nous devons reconnaître que ce fut un événement assez marquant pour le service. Nous n'avions jamais été en contact avec le secteur pénitencier et avons donc dû en découvrir le fonctionnement. D'ailleurs, nous avons été contacté.es par la Police pour être entendu.es autour de la situation de ce jeune. Nous avons beaucoup hésité à accepter cette demande, nous posant la question du secret partagé mais également de l'intérêt du jeune. Finalement, après en avoir discuté avec la superviseuse, nous avons pu préparer cette rencontre et sommes resté.e.s « prudent.e.s » dans nos discours.

Après cela, nous avons mis beaucoup de temps à avoir une autorisation pour entrer en prison. Cela, nous a beaucoup questionné sur la solitude des détenus, notamment de ce jeune qui a peu de ressources. Nous avons également dû

contacter des avocats et nous nous sommes rendu.e.s compte de l'isolement des détenus, comme si tout s'arrêtait lorsque les portes se fermaient. D'ailleurs, nous avons appris, que les détenus perdaient leur droit aux allocations sociales. Cela nous a particulièrement heurté puisque comment un détenu peut se réinsérer si il est encore plus précarisé qu'à son entrée en prison ?

Les visites en prison ont été particulièrement éprouvantes puisque le jeune pouvait tenir des discours insultants, provocateurs et victimisant alors que sa responsabilité était bien présente. Nous avons vraiment dû trianguler ces échanges avec la superviseuse afin de rester présent.es pour lui et lui apporter un lien social. Ce jeune a passé les fêtes de fin d'année en prison. Nous continuons de nous questionner sur le dispositif carcéral belge notamment pour des jeunes adultes.

4. Continuité de la supervision

Comme chaque année, nous trouvons important de rappeler que chaque événement, situation ou difficulté est triangulé par la superviseuse. Ici, cela a été particulièrement important dans la réflexion autour du secret partagé et de l'accompagnement du jeune dans le milieu carcéral.

Un bilan est prévu début 2024 pour réfléchir à la continuité ou non de la supervision avec Mme Lacroix. L'équipe pour le moment, s'oriente vers un maintien.

5. Participation spectacle de danse AAJ

En septembre 2023, Mathilde AIT ISSAD a participé à la représentation d'un spectacle de danse organisé dans le cadre de la sensibilisation de la jeunesse prise en charge par l'AAJ, « Ritournelles/familles plurielles ». S'en est suivi un débat autour notamment du manque de place pour les enfants en

danger. Ce spectacle fut particulièrement émouvant mais aussi questionnant sur la capacité de la Belgique à protéger les enfants et proposer des dispositifs d'accueil. Nous avons fait le constat, que les supports artistiques pouvaient vraiment être riches pour l'équipe également.

VI. Modalités de mise en œuvre du travail en réseau conformément aux dispositions de l'article 71, 5° du décret

1. Tableau récapitulatif du travail en réseau en fonction des situations accompagnées en 2023

| Personnes accompagnées en 2023 et types de suivis | Collaboration avec le réseau |
|---|---|
| ML - Autonomie | Pas de travail en réseau |
| DS - Famille | SSM Interligne - Pédopsychiatre - IPPJ - TJ - SRG |
| NB - Autonomie | CPAS - Mutuelle - centre de formation pour adulte - logement supervisé |
| LL - Autonomie | ACTIRIS - CPAS (Anderlecht)-Commune - Mutuelle - Police - Prison de Haren |
| AW - Famille | Enseignement primaire - logopède - SAJ |
| MN - Famille | Ecole |
| VW - Famille | Pas de travail en réseau |
| AB - Famille | SECAL - école des devoirs |
| JT- Famille | Démarche médicale |
| AC - Famille | Pas de travail en réseau |
| HT - Famille | Ecole - SAS - SAJ |
| AB - Famille | école |
| NB - Famille | Pas de travail en réseau |
| RB - Famille | SSM - dentiste - école |
| RM - Adulte | Service Prisme - Avocats - médiation communale |
| AM - Autonomie | SRG - CPAS - Administrateur de biens - Internat scolaire - Ecole - Famille amie |
| EN - Famille | Ecole - services psycho-médicaux - SASE |
| JG - Autonomie | SARE - IHP - hôpitaux |
| JA - Famille | Police - Médiation |
| RB - Autonomie | Centre de jour - recherches logements supervisés |

Légende :

SSM : Service de Santé Mentale

SASE : Service d'Accompagnement (Aide à la Jeunesse)

SRG : Services Résidentiels Généraux

SAJ : Service d'Aide à la Jeunesse

SAS : Service d'Accrochage Scolaire

IHAP : Initiative d'Habitation Protégée

TJ : Tribunal de la Jeunesse

SARE : Service d'Action Restauratrice et Educative

2. Analyse des données du tableau

Comme l'année 2022, l'année 2023, a été riche en matière de travail en réseau. Au regard du tableau précédent, nous pouvons percevoir que les trois quarts des situations suivies ont nécessité à un moment donné une collaboration avec des services extérieurs. Cette année, nous avons été confronté.es à beaucoup de démarches concernant les accompagnements des jeunes adultes. Ces démarches multiples sont également intersectorielles.

Par ailleurs, nous avons été également confronté.es à un travail en réseau en amont des suivis. Cela signifie, que beaucoup d'étapes de rencontres et d'échanges ont été effectuées avant la signature de la convention. Cela a permis de construire des collaborations mais aussi de permettre un passage de relai favorisant la continuité du lien plutôt que la rupture, comme cela est souvent le cas dans le parcours des jeunes adultes mais également des familles que nous pouvons rencontrer.

Finalement, sur les 20 suivis en 2023, 3 n'ont pas eu besoin de la mise en place d'un partenariat avec d'autres services. Ces 3 suivis se retrouvent dans des demandes qui sont plutôt orientées vers un accompagnement autour de la dynamique familiale et des tensions inhérentes à la famille. Les familles ou le jeune ont acquis suffisamment de compétences et ont assez de ressources pour effectuer les démarches dont ils ont besoin de manière autonome. Le service

Emergence est alors utilisé seulement comme une aide à un meilleur fonctionnement familial. Dès lors, les accompagnements se font souvent sous forme d'entretiens réguliers dans les locaux. Nous avons pu remarquer cependant cette année, que les suivis qui ne bénéficiaient pas vraiment d'un travail en réseau, nous ont fait des demandes plus spécifiques de prise de contact avec les écoles ou encore autour de rendez-vous médicaux. Nous faisons quand même le constat que les parcours de soins pour des enfants et adolescent.e.s fragilisé.e.s n'est pas aisé. Ces familles ont souvent besoin d'aide et d'indications dans les démarches à effectuer pour un rendez-vous médical à l'hôpital ou tout simplement savoir où se trouve l'information.

Concernant les 17 autres suivis, comme nous le voyons dans le tableau, les collaborations traversent différents secteurs et pas seulement le secteur du handicap. En effet, les difficultés que les jeunes/familles rencontrent sont parfois à la frontière de plusieurs problématiques : handicap mental léger, souffrance psychique, prédélinquance, décrochage scolaire et social. Dès lors, le service Emergence apporte une attention particulière à la collaboration avec des partenaires du secteur de la santé mentale, de l'Aide à la Jeunesse, de l'enseignement ordinaire et spécialisé et enfin de l'insertion socio-professionnelle.

Dans les situations de « mise en autonomie », nous pouvons remarquer que les collaborations avec des partenaires extérieurs sont particulièrement intenses. En effet, cela peut s'expliquer par le fait que pour ce genre de suivi, nous remarquons que les jeunes se retrouvent souvent dans des situations très précarisées dans toutes les sphères d'évolution (école, formation, administratif, etc). Par conséquent, il est indispensable d'ouvrir le réseau du jeune pour qu'il puisse avoir plusieurs personnes de référence dans les différents secteurs touchés. La taille du service et les normes d'encadrement ne suffisent pas pour répondre aux multiples demandes de ces jeunes parfois flirtant avec l'errance. C'est pourquoi, comme nous le remarquons dans le tableau, les suivis de mise en autonomie, suscitent de nombreuses collaborations et plus particulièrement avec le secteur de la santé mentale. Comme l'année 2022, nous avons continué d'avoir des contacts avec le projet Trèfles, que nous avons rencontré à plusieurs reprises même s'il n'y'a pas eu de concrétisation d'accueil. Ces espaces d'accueil pour des jeunes vulnérabilisé.e.s restent particulièrement intéressants.

En parallèle, nous pouvons voir que certains suivis en famille nécessitent la collaboration avec plusieurs services. Souvent, ce sont des accompagnements que nous nommons « lourds ». Ce sont des systèmes monoparentaux particulièrement fragilisés notamment dans la gestion quotidienne des besoins des enfants. Ainsi, les services gravitent

à la fois autour des parents et des enfants pour des suivis plus complets. C'est dans ce genre de suivis que le service Emergence a pu questionner son positionnement auprès des autres membres du réseau. Cette année, nous avons collaboré activement avec des services de santé mentale (SSM) c'est-à-dire soit avec les pédopsychiatres soit des psychologues. Nous avons d'ailleurs le sentiment d'avoir pérennisé un partenariat avec le SSM d'Uccle qui à deux reprises nous a interpellé pour des situations qui ont débouché sur des accompagnements. D'ailleurs, nous avons pu échanger autour de ces situations qui ont été particulièrement bouleversantes et parfois décourageantes. En effet, nous avons pris conscience de l'importance de partager autour de nos difficultés afin de « penser » ensemble les accompagnements et de rester cohérent.e.s dans les positionnements décidés.

Cette année a été marquée par des collaborations particulièrement novatrices. Tout d'abord avec un Service Résidentiel Général, dont nous parlons plus haut. Au départ de la création du service, l'idée était de principalement collaborer avec des établissements d'hébergement. Puis petit à petit ces demandes ont été de plus en plus rares. Cette année, cette collaboration autour du départ d'une jeune fille vers une vie « en autonomie » a été particulièrement enrichissante pour conscientiser les différentes postures prises dans l'ambulatoire. Par ailleurs, cela a également permis de rencontrer une

équipe pluridisciplinaire soucieuse de l'accompagnement de futur.e.s jeunes adultes ayant vécu toute leur minorité en SRG.

Nous avons eu également de nombreuses rencontres avec un SARE (AAJ) avant d'entamer un suivi particulièrement complexe avec une jeune adulte. Ces rencontres ont permis un passage de relai dans la douceur tout en respectant le rythme de la jeune fille.

En parallèle, nous avons également rencontré à de nombreuses reprises un SASE qui terminait son mandat et souhaitait un service non mandaté pour continuer le soutien à la parentalité. Par ailleurs, même si la rencontre avec ces professionnell.e.s fut particulièrement riche, très rapidement après la fin de leur mandat, la collaboration avec la famille s'est fait plus laborieuse. Nous avons émis l'hypothèse que ces profils de famille nécessitent la prise en charge par un service mandaté avec plus de contrainte de rencontre.

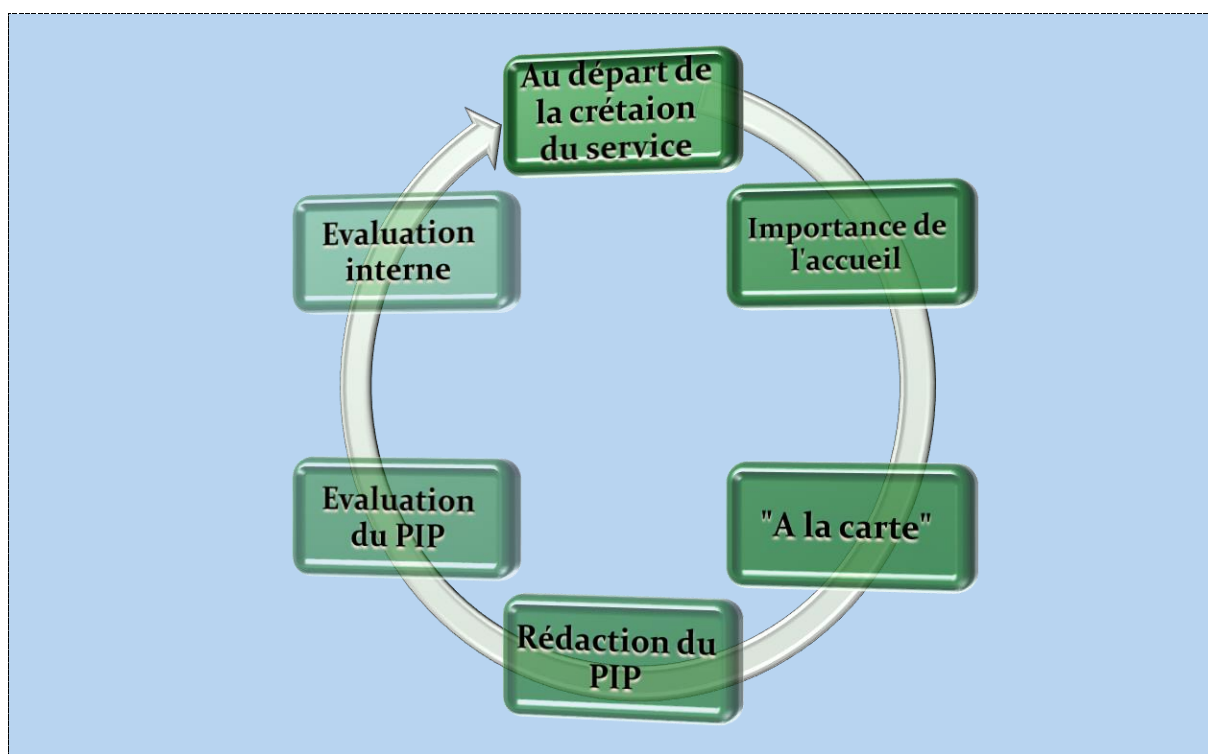
Cette année, nous avons eu plus de contacts avec le SAJ, là où les années précédentes, le SAJ était moins présent.

Nous expliquons notamment cela par une plus grande visibilité du service grâce à l'actualisation du site internet mais également une plus grande communication de l'existence du service.

Comme l'année 2022, nous notons que de plus en plus de psychiatres connaissent le service et le proposent aux familles accompagnées. Cela renforce la spécificité du service d'être à la frontière de plusieurs secteurs dont la santé mentale.

Enfin, il est à noter que le service Emergence continue d'être membre de la fédération des services d'accompagnement ASAH-BXI. Même si parfois le service Emergence ne se retrouve pas forcément dans les réalités des services (type de public, type d'accompagnements proposés, problématiques rencontrées, etc), cette participation reste essentielle pour maintenir une culture commune à tous les services d'accompagnement. C'est également une manière de rencontrer et de connaître les différents services d'accompagnement et leurs diverses missions.

VII. Moyens mis en œuvre pour favoriser la participation et l'inclusion des personnes handicapées



1. Au départ de la philosophie du service

Comme énoncé dans le projet de service, Emergence promeut des valeurs d'« ouverture, d'acceptation de la personne dans sa globalité, d'écoute, de bienveillance et d'égalité ». Ces valeurs servent de ligne directrice à la construction des accompagnements. Cela induit donc dès le départ, la participation de la personne qui demande ce suivi.

Par conséquent, dès la première rencontre, il nous semble essentiel de rappeler que ce sont les familles/jeunes qui sont les experts de leur propre

fonctionnement. Nous allons alors seulement les accompagner à déployer des compétences déjà présentes mais pas encore exploitées. Ce point d'amorce colore la première rencontre et favorise, à notre sens, la construction d'une alliance positive.

Nous restons convaincu.es que l'accompagnement doit s'inscrire dans une temporalité suffisante pour permettre aux jeunes et aux familles de se sentir en confiance, de se déposer sur les difficultés et les souffrances vécues. Ce temps est indispensable pour

entamer une possible transformation et une optimisation des ressources du système familial ou individuel. La non limite dans le temps de nos accompagnements offre un cadre rare à

l'observation de la complexification des relations entre le service et les bénéficiaires et entre les membres du service.

2. Concrètement

A. Importance de l'accueil et modalités de départ

Le service Emergence insiste sur la manière dont les personnes vont être accueillies lors de l'entretien d'admission. Nous sentons avec les années de fonctionnement, que cette première étape de la rencontre est primordiale et favorise la mise en place d'accompagnements plus continus. Ce premier entretien, dans nos locaux, souvent avec les trois intervenant.es, a pour vocation de rencontrer la famille et le jeune dans sa globalité. Ainsi, les futures personnes accompagnées ont la possibilité de nous raconter ce qu'elles sont, leurs difficultés, leurs parcours. Nous insistons toujours sur le fait que

nous allons nous laisser le temps de faire connaissance et de co-construire ensemble les pistes de travail. Cette notion de co-construction fait partie d'une des valeurs fondamentales du service. Nous l'énonçons comme telle à l'entretien d'admission et souvent lors d'autres rencontres. Nous appuyons sur le fait que nous ne pouvons rien commencer sans leur participation active pour que l'on puisse identifier, ensemble, les balises de l'accompagnement.

B. Flexibilité et accompagnement « à la carte »

Un moyen favorisant la participation et l'inclusion des personnes accompagnées est de proposer un accompagnement « à la carte ». Nous ne leur offrons jamais un protocole rigide et figé qui ne dépendrait que de notre « expertise » clinique. Le service Emergence insiste plutôt sur des suivis mouvants qui peuvent évoluer au fil du temps ou des actualités des familles/jeunes. Ainsi pendant l'année 2023, nous avons entamé un suivi autour de démarches scolaires et de coordination du réseau. Après plusieurs rencontres, nous nous

sommes rendus compte avec la famille que la priorité résidait dans l'accompagnement autour de la dynamique familiale. De plus, pour certains dossiers, nous nous rendons compte que le fait de rencontrer les parents sans les enfants peut être positif dans la compréhension des difficultés générales. Nous proposons alors d'autres dispositifs aux familles permettant l'évolution de la demande et des difficultés globales. A partir de cet exemple, nous sentons qu'il est indispensable pour favoriser la

participation des jeunes et des familles, d'être suffisamment flexible pour répondre à leurs demandes. Ainsi, l'année 2023, comme les autres années, a pu montrer que les personnes accompagnées font des « allers-retours » dans leurs besoins. Il n'est pas rare que le PIP de départ ne corresponde pas forcément à l'accompagnement que l'on propose. Il est cependant important de

C. Rédaction du PIP

Depuis l'année dernière, nous avons décidé de ne pas remplir directement le PIP mais de se laisser 3 mois pour le remplir avec la famille. Ce changement est arrivé car nous nous sommes rendus compte qu'il était quasi impossible de cibler les besoins et les « vraies » demandes des familles et des jeunes dès la première rencontre. En effet, nous rédigeons une ébauche de PIP, qui après plusieurs rencontres s'avérait ne pas être, en congruence avec les réalités des personnes accompagnées.

D. Evaluation du PIP et modification

Tous les ans, nous réalisons une évaluation du PIP. Depuis l'année 2019, nous avons affiné notre modèle en le divisant en deux temps distincts. Une première étape se réalise en équipe sans les personnes accompagnées. Ce temps permet de s'arrêter sur les actions et démarches réalisées depuis le début de l'accompagnement mais également d'évaluer la concordance avec le PIP de départ. Cela permet d'analyser les besoins sur le moyen et long terme des

rajouter que nous restons quand même vigilants au cadre et aux balises décidés ensemble. En effet, nous sommes quand même souvent confrontés à des jeunes et des familles particulièrement déstructurés et fragilisés. Lorsque nous sentons que l'accompagnement nous échappe (trop de demandes contradictoires), nous nous servons du PIP pour rappeler la demande de départ.

Par conséquent, le PIP se remplissait lors d'un entretien spécifique 3 mois après la première rencontre. Nous nous servons de cette obligation légale comme d'un outil favorisant la synthèse de la demande des familles et des lignes directrices plus claires. Dès lors, nous remplissons ensemble le document puis les personnes accompagnées se laissent le temps de le relire, de marquer leur accord et le signer. De nouveau, nous insistons sur le fait que ce PIP peut être modifié à tout moment et ne cristallise en aucun cas les modalités d'accompagnement.

personnes accompagnées et de réfléchir à des réajustements et/ou à la recherche de collaboration avec des partenaires extérieurs.

Le deuxième temps d'évaluation du PIP se met en place avec la famille lors d'un entretien. Nous reprenons le PIP et analysons l'évolution de la demande seulement sur différents critères (évolution des difficultés, des besoins, de la demande, actions effectuées, etc). Si nécessaire, et en fonction de ce que

nous déposent la famille et le jeune, nous ajustons, transformons ou laissons tel quel le PIP. Nous nous en servons comme balises pour la suite de l'accompagnement. Lors de cet entretien, nous questionnons également les familles/jeunes sur les modalités d'accompagnement proposées par le service Emergence. Cela permet d'évaluer de manière informelle le degré de satisfaction des familles/jeunes et

ainsi nous permettre d'évoluer dans notre fonctionnement. Pour le moment, nous n'avons pas de document concret d'évaluation de la qualité du service par les personnes accompagnées. Nous allons utiliser l'outil d'évaluation interne pour réfléchir à augmenter la participation des personnes accompagnées dans la construction du fonctionnement du service.

3. Utilisation de l'évaluation externe du service Emergence

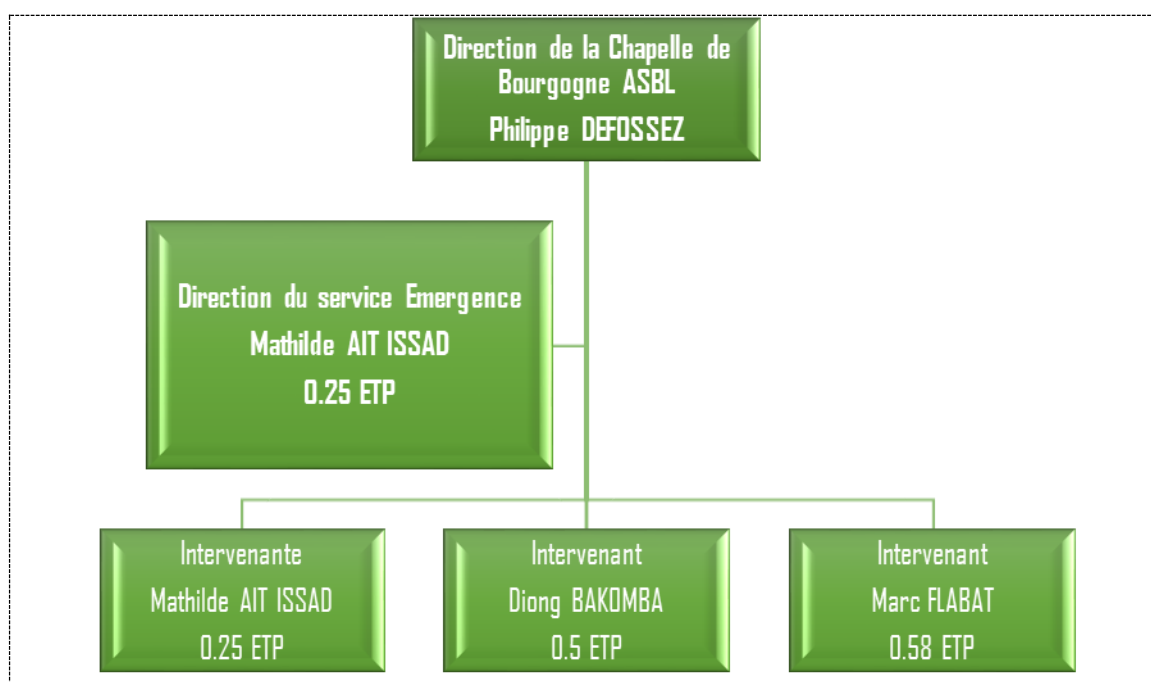
Nous reviendrons plus précisément sur ce point dans la prochaine partie. Cependant, la mise en mouvement du service concernant le projet d'évaluation interne a mis en lumière que trop peu souvent nous ne questionnons pas les personnes accompagnées sur la qualité de l'accompagnement et notamment sur notre méthode de co intervention

(thématique de l'évaluation). Nous avons donc réfléchi à un dispositif permettant une analyse par les personnes accompagnées. Cela amènera, nous l'espérons, plus d'ajustements de nos pratiques et une meilleure participation des personnes à leur accompagnement.

VIII. Données globalisées relatives aux personnes occupées et changements intervenus pendant l'année

L'année 2023 n'a pas été marquée par des changements au niveau de l'équipe et des fonctions occupées.

1. Composition de l'équipe en janvier 2023



2. Compléments d'information

Le service Emergence préfère le terme « intervenant.e » à celui d'« accompagnateur.trice ». Les intervenant.es ont tou.tes des normes d'encadrement d'accompagnateur.trice classe 1.

→ Depuis février 2022 :

Diong BAKOMBA divise sa fonction d'accompagnateur classe 1 mais son contrat est composé de 0.25 ETP Accompagnateur classe 1 et 0.25 ETP Licencié.

Mathilde AIT ISSAD divise sa fonction d'intervenante par un contrat COCOF de 0.1712 ETP et un contrat BEC de 0.0779 ETP.

Marc FLABAT n'a pas modifié son contrat de travail qui s'élève à 0.58 ETP.

IX. **Projet d'évaluation interne - Modalités et résultats de l'évaluation interne visée à l'article 102 du décret**

1. **Choix et motivation d'un thème d'évaluation**

A. Titre de l'évaluation

L'accompagnement des jeunes adultes : affiliation, temporalité et considération inconditionnelle

B. Constats, analyses, réflexions et besoin d'amélioration

Depuis la création du service, l'accompagnement des jeunes adultes nous a questionné, bouleversé, mis.e à mal pour de multiples raisons. Tout d'abord nous sommes confronté.es à une jeunesse en errance, particulièrement abîmée et vulnérable. De plus, cette jeunesse flirte avec plusieurs secteurs ce qui amène un accompagnement multidimensionnel et intersectoriel. Nous savons donc maintenant que lorsque nous commençons des suivis de jeunes adultes, le travail d'accompagnement sera particulièrement dense pour l'équipe. De plus, ces accompagnements sont souvent source de sentiment d'impuissance, de découragement et parfois d'agacement devant la difficile mise en mouvement de ces jeunes. En effet, les démarches administratives ne sont que très rarement clôturées car les jeunes adultes ne parviennent pas à finaliser les différentes étapes des démarches. Par exemple, une domiciliation dans un nouvel appartement peut prendre des mois car le jeune n'a pas été à la Commune ou

n'est pas présent lorsque l'agent de quartier se présente. Cela renforce considérablement la précarité de ces jeunes. Nous pouvons également faire le parallèle avec les démarches médicales. Ce sont souvent des jeunes qui ont une santé fragile prenant peu soin d'eux. La mutuelle n'est pas régularisée, iels ne peuvent alors pas bénéficier des soins de santé remboursés. Cela les handicape alors dans d'autres sphères de leur vie. De plus, au niveau professionnel, ces jeunes demandent pour réaliser un CV puis ne viennent pas à la rencontre suivante. Il y a donc une temporalité longue et laborieuse qui s'installe entre la demande initiale et sa concrétisation.

Par ailleurs, nous avons observé depuis de nombreuses années, une dégradation notable de la situation de cette tranche d'âge tant au niveau psychologique qu'en terme de dispositif d'accompagnement proposé au niveau sociétal. Cela entraîne des parcours d'errance souvent bouleversant. En effet, Selon Fanny Laurent, « *le public des jeunes en errance est un public*

*extrêmement varié et diversifié mais on relève plusieurs points communs*¹». Elle rappelle que ce sont des jeunes qui ont souvent rencontré des ruptures ou difficultés familiales et institutionnelles. En effet, dans les demandes, nous découvrons souvent que ces jeunes ont été à la fois en tension dans leur famille mais ont aussi connu des parcours institutionnels longs et chaotiques (hospitalisation, placement, IPPJ). Ce sont également des jeunes qui connaissent des décrochages tant scolaires que social et familial. La période de transition après la majorité accentue encore plus cette errance car ces jeunes ne sont souvent plus soutenus par les services d'Aide à la Jeunesse. Ils se retrouvent d'autant plus esseulés notamment devant la charge administrative qu'implique des démarches au CPAS par exemple. Ces jeunes au parcours particulier *« ont plus de responsabilité et surtout ils n'ont pas le droit à l'erreur. Ils doivent se montrer adulte plus vite que n'importe qui alors qu'ils ont eu un parcours plus complexe et disposent de moins de ressources familiales, sociales et financières »*.

Les difficultés que nous rencontrons sont multiples et rejoignent le constat fait par De Muylder² dans sa recherche sur l'errance commandé par le Forum Bruxellois. Cette recherche met en avant *« la solitude, la peur, la difficulté de satisfaire les besoins de bas, la sécurité*

¹ Mme Nadia EL YOUSFI et M. Pierre-Yves LUX. Auditions relatives aux « Jeunes en errance » – Recommandations. Mis en ligne le 16 mars 2021. Disponible sur : <https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/rapport-auditions-relatives-aux-jeunes-en-errance-2013-recommandations/document>

² Ibid.

ontologique » comme difficultés principales. A cela s'ajoute la pénurie de logement à Bruxelles et donc le risque de sans-abrisme. D'ailleurs, au sein du service Emergence, la question du logement est centrale car ces jeunes ne parviennent pas à trouver des appartements à des prix abordables. Ils se retrouvent alors dans des logements insalubres ou sont contraints de se « débrouiller » en faisant appel à des ressources personnelles.

Nous avons également beaucoup entendu le terme « incasables » pour désigner les jeunes adultes que nous accompagnons. Gaberan (2018) dans son article dit *« depuis plus de quarante ans, le terme désigne ainsi des jeunes ayant eu affaire avec la justice, souvent récidivistes et parfois incarcérés, présentant par ailleurs des troubles de la personnalité ou du comportement et, au final, étant rejetés par toutes les institutions. De fait, l'institution psychiatrique estime qu'ils ne sont pas de son ressort, l'institution pénitentiaire dit, quant à elle, que leur incarcération n'est pas souhaitable et l'institution éducative au final, se déclare être mise en échec par des jeunes refusant toute forme d'accompagnement*³ ». Nous sommes assez heurtés par ce terme qui stigmatise et fait oublier que ces jeunes sont avant tout des êtres en souffrance, abîmés par des réalités familiales souvent précaires et violentes ainsi que par une société qui ne donne que très

³ GABERAN Philippe. « Ces adolescents devenus des incasables ». Philippe GABERAN [En ligne], mis en ligne le 22 mars 2018 [Consulté le 21/12/2020]. Disponible sur : <http://philippegaberan.com/index.php/2018/03/22/ces-adolescents-devenus-des-incasables/>

peu de possibilités de sortir de cet état d'errance institutionnel. Nous rejoignons le sociologue Jean Yves Barreyre quand il dit que ces jeunes symbolisent finalement l'impuissance des institutions due notamment à la « *sectorisation de la jeunesse, entre la protection de l'enfance, la pédopsychiatrie, le médico-social* », qui empêche toute réflexion globale. « *Ces jeunes sont le révélateur d'institutions qui peinent encore à dialoguer entre elles*⁴ ». Nous sommes en tant que service d'accompagnement clairement confronté à ce laborieux travail de collaboration avec les différents secteurs. Les listes d'attente sont énormes tant dans le secteur de la santé mentale que du handicap léger. De plus, le terme incasable tire son essence dans le fait que « ces jeunes ne rentreraient dans aucune case » mais nous pouvons nous questionner sur le fait de « faire entrer un jeune dans une case » et comment les institutions, les services peuvent élargir ces cases pour leur permettre de trouver une place quelque part.

Nous souhaiterions également rappeler que nous rencontrons beaucoup de jeunes adulte ayant eu un parcours dans l'Aide à la Jeunesse. Verbist (2012) rejoint le constat fait par Muniglia⁵ (2012) qui souligne que les jeunes accueillis dans les SAAE « *sont soumis à l'injonction de*

*devenir autonomes, notamment financièrement, avant l'âge de 18 ans, âge de la fin de prise en charge par les institutions d'hébergement de l'Aide à la Jeunesse ; ils doivent construire un projet professionnel ; ils sont soumis beaucoup plus tôt que les autres à être indépendants sans pouvoir recourir au soutien de leur famille*⁶. ». (Muniglia, 2012). Verbist (2012) rappelle que la fin de la prise en charge en établissement d'hébergement à la majorité est complexe à vivre pour les jeunes, car cet établissement peut, dans certains cas, devenir un lieu d'appartenance. De plus, la fin du placement peut entraîner les jeunes dans des situations qui dégénèrent et accentuent les difficultés. En effet, ces jeunes adultes se trouvent souvent esseulé.es alors qu'ils ont vécu une collectivité presque permanente durant des années. Leurs difficultés intrinsèques (trouble de l'attachement, souffrance psychique, trouble du comportement) se heurtent à la complexité de la vie d'adulte (recherche de logement, CPAS, mutuelle, etc). Nous avons eu parfois l'impression notamment pour un jeune adulte que nous suivons depuis des années, que le monde est finalement trop dur pour qu'il puisse s'y intégrer.

Enfin, nous avons mis en lumière, au travers de nos rencontres, que la question de la temporalité et du rythme

⁴ BARREYRE Jean-Yves. « 5. Parcours et situations de vie des jeunes dits « incasables » », Éloge, de l'insuffisance. Les configurations sociales de la vulnérabilité, sous la direction de Barreyre JeanYves. ERES, 2014, pp. 131-158.

⁵ Muniglia, V., Rothé, C., Thalineau, A. (2012). Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratique de la relation d'aide. Agora/ débat/jeunesse, 62, p.

97-100.

⁶ Brike, X., Verbist, Y.,(2012) La majorité, un passage redouté ? Une recherche réalisée en 2012 sur le territoire de Bruxelles : Abaka, SOS Jeune et quartier Libre. Commission Communautaire Commune : Belgique.

sont essentiels. Encore trop de services/institutions se voit limiter dans le temps là où Emergence a la chance de ne pas être contraint par cette limite. Cela a un intérêt essentiel afin de « *donner sens à une affiliation voire à une ré-affiliation* », pour « *que cela leur permette de ré-envisager une appartenance, de se trouver une place dans le monde, ailleurs que dans les marges de celui-ci* » (Verbist)⁷.

D'ailleurs Castel⁸ rappelle que l'affiliation se fait à la fois par l'intégration par le travail au travers d'un emploi ou d'une utilité sociale mais également au travers d'une insertion relationnelle forte. Cette affiliation ne peut se faire que grâce au respect de la temporalité et du rythme du jeune afin de lui laisser le temps de passer « *du vivre à l'exister* » (Gaberan)⁹. Castel dans son modèle explique que plusieurs zones intermédiaires existent avant d'arriver à la zone de désaffiliation et donc de marginalisation. Il explique que la zone de vulnérabilité « *est composée des individus qui vivent dans la précarité de l'emploi et une forme de fragilité relationnelle* », zone dans laquelle se trouve la majorité des jeunes adultes que nous rencontrons. La zone d'intégration quant à elle correspond à une zone où l'insertion professionnelle/scolaire est suffisamment forte tout en étant couplée à une insertion relationnelle positive.

⁷ Brike, X., Verbist, Y., (2012) La majorité, un passage redouté ? Une recherche réalisée en 2012 sur le territoire de Bruxelles : Abaka, SOS Jeune et quartier Libre. Commission Communautaire Commune : Belgique.

⁸ Olivier Gajac , « La notion de désaffiliation chez Robert Castel », Revue du MAUSS permanente, 28 octobre 2015 [en ligne].

Nous considérons la finalité du service Emergence comme permettant à ces jeunes de ne pas sombrer complètement dans la zone de désaffiliation et d'accompagner le jeune dans la zone de vulnérabilité dans laquelle il se trouve afin qu'il puisse voyager jusqu'à la zone d'intégration. Nous avons pu remarquer que dans ces accompagnements, nous sommes souvent partagés entre deux positions. Nous avons tendance à « *faire à la place* » car cela peut avoir du sens dans un moment de vie que des intervenant.e.s soient plus pro-actifs et « portent » les démarches. Mais aussi à nous positionner « *à côté* » où nous naviguons avec les jeunes dans une temporalité plus longue et moins « efficace ». Cette deuxième posture peut parfois susciter des frustrations professionnelles et une envie de mobiliser de manière plus ferme les jeunes accompagné.e.s. Nous avons pu y réfléchir en équipe afin d'adopter une « juste » place en laissant la personne accompagnée actrice de son parcours de vie. Cela demande une forme de « *lâcher prise* » et d'acceptation de cette temporalité plus longue. Nous restons cependant en questionnement sur la posture et les pratiques à construire avec les jeunes adultes.

<https://journaldumauss.net/?La-notion-de-desaffiliation-chez-1250>

⁹ GABERAN, P. Accompagner le passage du vivre à l'exister. In La relation éducative. Un outil professionnel pour un projet humaniste [en ligne]. Toulouse, Érès, 2007, p. 33-49. DISPONIBLE SUR : <https://www.cairn.info/la-relation-educative--9782749201771-page-33.htm>

C'est pourquoi nous avons décidé de questionner nos pratiques au travers de l'évaluation interne afin d'évaluer notre accompagnement des jeunes adultes, ses freins, ses découragements mais également ses forces.

2. Développement des thèmes d'évaluation et prise en compte des critères d'évaluation du décret inclusion

| | |
|--|---|
| <p>1°/ Prise en compte de l'avis de la personne handicapée dans l'évolution des pratiques et du projet de service</p> | <p>C'est le critère pris en compte principalement pour l'évaluation interne concernant l'accompagnement des jeunes adultes car comme pour la thématique précédente, nous n'avons jamais demandé d'évaluer nos pratiques aux jeunes.</p> <p>Nous nous sommes rendus compte que nous n'avons jamais posé la question aux jeunes de poser un regard sur notre accompagnement, nos échanges, notre cadre de rencontre, sur comment iels se sentaient, etc.</p> <p>Nous nous rendons compte que nous prenons peu d'espace pour questionner les jeunes et leur permettre de poser un regard sur ce qu'ils vivent.</p> <p>D'ailleurs, la conclusion de l'évaluation interne précédente était de noter que ce regard posé par la personne permettait de la placer dans un rôle de sujet, d'actrice de son accompagnement et pas seulement comme un objet institutionnel. Nous avons donc envie de nous nourrir de ce résultat afin de laisser des espaces à des jeunes désaffiliés de reprendre une place active et évaluatrice de leur accompagnement.</p> <p>Les questions ici sont « <i>comment les jeunes adultes accompagnés ressentent et perçoivent notre rôle auprès d'eux.elles ? Comment souhaiteraient-ils que les rencontres s'organisent ? Nous trouvent-ils assez présent.es/pas assez ? Quelles pistes d'ajustement pourraient-ils proposer pour que le service ajuste ses pratiques ?</i> »</p> <p>→ L'évaluation interne va permettre d'explorer plus en profondeur le point de vue des jeunes adultes. Ainsi, nous pourrons réajuster les interventions et permettre aux jeunes adultes accompagnés.es de se percevoir comme partenaires de l'accompagnement.</p> |
|--|---|

| | |
|--|--|
| <p>2°/ Développement des pratiques innovantes ou nouvelles modalités de prise en charge</p> | <p>Nous innovons dans le sens où nous proposons aux jeunes adultes un accompagnement sans limite de temps ce qui permet un respect de leur rythme mais également un travail de réaffiliation au travers de la construction d'une relation continue. Nous évitons donc les ruptures et tentons de leur proposer une autre forme de liens. Nous allons aborder nos pratiques dans les supervisions et avec d'autres services. Nous allons analyser ce modèle au regard de différents niveaux (institutionnel, équipe, individu).</p> <p>→ La question posée ici est : « <i>est-ce que notre pratique est innovante et pourrait-elle se nourrir d'autres pratiques utilisées par d'autres services ?</i> »</p> <p>→ Nous souhaitons évaluer notre accompagnement pour le regarder à nouveau, l'adapter, l'affiner et le rendre plus efficient pour l'accompagnement des jeunes.</p> |
| <p>3°/ Collaboration</p> | <p>L'accompagnement des jeunes adultes est intersectoriel et pluridisciplinaire. Il est complexe, au regard de la taille de notre service, d'accompagner seule les jeunes adultes. C'est pourquoi, nous collaborons avec de nombreux services de secteurs différents (insertion socio-professionnelle, CPAS, AAJ, habitations protégées, etc.).</p> <p>→ La question ici est « <i>comment cet accompagnement du jeune adulte est perçu par les partenaires lorsque nous travaillons en collaboration, notamment avec les services émanant de l'AAJ ?</i> ».</p> <p>→ L'évaluation pourra nous permettre d'avoir un regard extérieur sur la manière dont est perçu le fonctionnement de nos accompagnements et quelles sont ces ressources et ses freins. Nous pensons notamment aux différences entre l'encadrement dans l'hébergement AAJ et les services ambulatoires.</p> |
| <p>4°/ Concordance entre le public visé par le projet et le public effectivement pris en charge</p> | <p>L'accompagnement des jeunes adultes semble répondre totalement au projet du service et aux missions puisque nous proposons un accompagnement large permettant aux compétences de chaque travailleur.euse d'être explorées.</p> <p>→ La question ici qui peut être posée est « <i>est-ce que la qualité de l'accompagnement est renforcée par le fait que le service n'ait pas de limite dans le temps et propose une aide volontaire et non contrainte ?</i> »..</p> <p>→ L'évaluation pourra nous permettre de confirmer si l'accompagnement des jeunes adultes est adapté au public et aux missions du service.</p> |
| <p>5°/ Cohérence interne</p> | <p>Les missions données par notre agrément sont d'accompagner les jeunes adultes. Nous avons pu souligner nos difficultés de positionnement par rapport aux jeunes adultes (manque de mouvement, difficultés multi-dimensionnelles, etc).</p> <p>La question ici est « <i>est-ce que les missions du service, le fonctionnement du service l'accompagnement proposé sont cohérents ?</i> ».</p> <p>→ L'évaluation interne pourra nous permettre de mesurer cette cohérence entre les valeurs philosophiques (idéal) et la réalité du terrain.</p> |
| <p>6°/ Ouverture sur son environnement</p> | <p>Nous travaillons en collaboration constante avec l'environnement au travers des collaborations mais également pour permettre aux jeunes de trouver d'autres espaces relationnels.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>→ La question ici est « <i>est-ce que l'accompagnement des jeunes adultes amènent ces derniers à s'ouvrir à leur environnement et à créer d'autres espaces relationnels ?</i> ».</p> <p>→ L'évaluation interne permettra de déceler en quoi notre accompagnement peut participer ou non à l'ouverture sur l'environnement du jeune.</p> |
|--|--|

3. Méthodologie d'évaluation

| Critères | Méthodologie |
|---|---|
| 1°/ Prise en compte de l'avis de la personne handicapée dans l'évolution des pratiques et du projet de service | <p>→ « <i>Comment les jeunes adultes accompagnés ressentent et perçoivent notre rôle auprès d'eux.elles ? Comment souhaiteraient-ils que les rencontres s'organisent ? Nous trouvent-ils assez présents/pas assez ? Quelles pistes d'ajustement pourraient-ils proposer pour que le service ajuste ses pratiques ?</i> ».</p> <p><i>Outils</i> : questionnaire avec des items à choisir et/ou entretien semi-directif autour de la pratique de la co intervention.</p> <p><i>Echantillon</i> : 5 jeunes adultes actuellement accompagnés.</p> |
| 2°/ Développement des pratiques innovantes ou nouvelles modalités de prise en charge | <p>→ « <i>Est-ce que notre pratique est innovante et pourrait-elle se nourrir d'autres pratiques utilisées par d'autres services ?</i> ».</p> <p><i>Outils</i> : rédaction d'un document écrit, le constat de terrain (fait dans l'introduction) et avec des références théoriques + rencontres semi-directives avec des partenaires du secteur du handicap, de la santé mentale, de l'Aide à la Jeunesse (secteurs transversaux présents dans les situations).</p> <p><i>Echantillon</i> : 2 services des différents secteurs qui travaillent avec des jeunes adultes.</p> |
| 3°/ Collaboration | <p>→ « <i>Comment cet accompagnement du jeune adulte est perçu par les partenaires lorsque nous travaillons en collaboration, notamment avec les services émanant de l'AAJ ?</i> ».</p> <p><i>Outils</i> : rencontres avec 2 services autour d'entretiens semi-directifs.</p> <p><i>Echantillon</i> : deux partenaires avec qui le service a déjà collaboré pour des situations précises notamment un SRG.</p> |
| 4°/ Concordance entre le public visé par le projet et le public effectivement pris en charge | <p>→ « <i>Est-ce que la qualité de l'accompagnement est renforcée par le fait que le service n'ait pas de limite dans le temps et propose une aide volontaire et non contrainte ?</i> ».</p> <p><i>Outils</i> : questionnaire/entretien semi directif avec les personnes accompagnées + état des lieux des demandes de départ et de l'utilité de notre accompagnement.</p> |
| 5°/ Cohérence interne | <p>→ « <i>Est-ce que les missions du service, le fonctionnement du service l'accompagnement proposé sont cohérents ?</i> ».</p> |

| | |
|--|--|
| | <i>Outils</i> : rédaction du document écrit reprenant des références théoriques + le projet/missions du service + questionnaire des personnes accompagnées (cf critère 1). |
| 6°/ Ouverture sur son environnement | → « <i>Est-ce que l'accompagnement des jeunes adultes amène ces derniers à s'ouvrir à leur environnement et à créer d'autres espaces relationnels ?</i> ». <i>Outils</i> : idem critère 3 + questionnaire/entretien avec les personnes accompagnées (cf critère 1). |

4. Pilotage de l'évaluation

- ❖ **Responsable de projet** : la Direction reste la personne de contact et coordinatrice des différents moments de rencontre et de feed back.
- ❖ **Organisation de l'équipe** : le processus global et concret de l'évaluation (rédaction des questionnaires, du document écrit, des réflexions théoriques et pratiques, le choix des partenaires rencontrés) se fait avec toutes les équipes (trois travailleurs en tout). Le document écrit reprenant les balises du service est réalisé par deux travailleurs.
- ❖ **Communication des résultats** : les résultats de l'évaluation interne sont avant tout destinés à l'administration Phare et communiqués dans les rapports d'activité. Par ailleurs, les résultats seront communiqués à l'équipe du service Emergence après relecture par la Direction. Un moment de retour sur le processus sera proposé par la Direction afin de pouvoir se nourrir des apports de l'évaluation interne. Nous ferons également un retour aux personnes accompagnées sur les critères les concernant. Nous ne pensons pas faire de retour aux partenaires mais proposerons d'envoyer la synthèse finale du rapport d'évaluation interne.
- ❖ **Personne de référence PHARE** : Mme KAMALI

X. Perspectives d'évolution du service, en termes d'activités et d'organisation

En termes de perspectives, pour l'année 2024, nous entamerons notre 2^{ème} cycle d'évaluation interne et espérons que les premières étapes auront permis de déjà poser un regard sur nos pratiques. L'objectif de l'année 2024 est d'interroger les jeunes au travers d'un questionnaire mais également de rencontrer des services.

De plus, nous avons organisé une rencontre avec des étudiant.es de 2^{ème} année dans la section « éducateur.trice spécialisé.es » afin d'échanger sur nos pratiques et visibiliser notre service. Nous espérons que cet échange sera riche d'apprentissage réciproque.

En parallèle, lors de l'année 2024, nous continuerons les supervisions avec Marie-Claude Lacroix et un bilan sera effectué début 2024 pour construire de nouvelles balises pour notre collaboration.

Par ailleurs, l'année 2024 sera marquée également par une réflexion et une préparation de la future retraite de Marc Flabat. En effet, Marc étant un des membre fondateur, son départ amènera beaucoup de changements structurels et de dynamique d'équipe.

Enfin, nous continuerons les collaborations intersectorielles entamées durant l'année 2022.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce bilan d'activité 2023.

Mathilde AIT ISSAD
Directrice du service d'accompagnement
Marc FLABAT
Intervenant
Diong BAKOMBA
Intervenant